



Assemblée générale

Distr. générale
17 novembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Deuxième Commission

Point 52 a) de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière :
troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés

**Lettre datée du 17 novembre 2008, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une déclaration adoptée par la Réunion ministérielle des pays les moins avancés, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 29 octobre 2008 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 52 a) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Ismat **Jahan**



**Annexe à la lettre datée du 17 novembre 2008 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration des ministres des pays les moins avancés
New York, 29 septembre 2008**

Nous, ministres des pays les moins avancés, réunis à New York, le 29 septembre 2008, au cours du débat général de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, tenu du 23 septembre au 1^{er} octobre 2008,

Rappelant la Déclaration et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement,

Rappelant en outre le Document final du Sommet mondial de 2005, dans lequel les dirigeants politiques du monde entier se sont engagés à répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés,

Réaffirmant la Stratégie de Cotonou et la Déclaration ministérielle de Cotonou adoptée lors de la Conférence ministérielle que les pays les moins avancés ont tenue à Cotonou du 5 au 8 juin 2006, dans le cadre des préparatifs de l'examen mondial approfondi à mi-parcours du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010,

Réaffirmant également la Déclaration adoptée par les chefs d'État et de gouvernement et les chefs de délégation le 20 septembre 2006, au cours du débat de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles,

Réaffirmant par ailleurs la Déclaration d'Istanbul sur les pays les moins avancés : il est temps d'agir, adoptée au cours de la Conférence ministérielle des pays les moins avancés tenue à Istanbul les 9 et 10 juillet 2007 sur le thème « Les avantages de la mondialisation pour les pays les moins avancés »,

Adoptons la Déclaration suivante :

1. Nous soulignons que le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 constitue un cadre fondamental en vue d'un partenariat mondial robuste dont le but est d'accélérer la croissance économique, le développement durable et l'élimination de la pauvreté dans les pays les moins avancés.

2. Nous réaffirmons notre ferme résolution de continuer à renforcer l'appropriation et la maîtrise de la mise en œuvre du Programme d'action par les pays, notamment en traduisant ses buts et objectifs en mesures spécifiques s'inscrivant dans nos cadres nationaux de développement et dans nos stratégies nationales d'élimination de la pauvreté, en reconnaissant que, depuis l'adoption du Programme, la plupart des pays les moins avancés ont fait des progrès considérables, notamment pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit, la transparence, la responsabilisation et les autres mécanismes

juridiques et institutionnels ainsi que pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles et les réformes macroéconomiques.

3. Nous réaffirmons également que, pour faire progresser l'application du Programme d'action de Bruxelles, les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement doivent être guidés par une démarche cohérente, un partenariat authentique élargi, le principe d'une prise en charge par les pays eux-mêmes, les impératifs du marché et l'adoption de mesures orientées vers les résultats.

4. Nous répétons qu'une croissance économique soutenue, le développement durable, la réduction de la pauvreté et la pleine intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale dépendent, entre autres facteurs, de la concrétisation des engagements pris par les partenaires de développement, notamment la réalisation des objectifs en matière d'aide publique au développement, l'annulation de la totalité de l'encours de la dette, l'augmentation des flux d'investissement et l'élimination des contraintes à l'accès aux marchés et aux transferts de technologies en faveur des pays les moins avancés.

5. Tout en notant avec optimisme les progrès récents de la performance économique générale de nos pays en tant que groupe, progrès qui découlent en grande partie de la hausse du prix mondial des matières premières, de l'augmentation des exportations traditionnelles et non traditionnelles, de l'amélioration des politiques intérieures et du renforcement de l'appui de la communauté internationale, nous sommes préoccupés par le fait que ces progrès ne se sont pas accompagnés d'une transformation structurelle de nos économies, si bien que celles-ci restent très vulnérables aux chocs et aux crises.

6. Nous exprimons une vive inquiétude devant le ralentissement de la croissance économique mondiale et la volatilité du marché mondial des capitaux ainsi que la crise alimentaire mondiale, la hausse et l'instabilité des prix de l'énergie et les répercussions du changement climatique, de la détérioration des sols et de la désertification. Ces phénomènes ont un effet négatif sur nos populations et aggravent encore la faiblesse structurelle de nos pays, en compromettant leur capacité de persévérer dans leurs efforts de développement et en mettant en péril les progrès réalisés à ce jour dans la réalisation des objectifs du Programme d'action de Bruxelles pour 2010 et du Programme d'action d'Almaty.

7. Nous sommes conscients des contraintes géographiques et problèmes spécifiques aux pays en développement sans littoral, qui continuent à pâtir du coût élevé du transport en transit auquel s'ajoutent la médiocrité de l'infrastructure, les politiques de transit et le nombre de frontières supplémentaires à franchir. À cet égard, nous prions la communauté internationale de faire davantage pour aider ces pays à répondre à leurs besoins particuliers en matière de développement, comme prévu dans le Programme d'action de Bruxelles.

8. Nous savons que le changement climatique a de graves répercussions sur la vie et sur les moyens de subsistance de millions de pauvres dans les pays les moins avancés, en particulier dans les petits pays insulaires et les États côtiers de faible altitude. Nous nous félicitons de l'adoption du Plan d'action de Bali qui prévoit un cadre d'action et de coopération à long terme comprenant des mesures en matière d'atténuation, d'adaptation, de financement et de transfert de technologies. À cet égard, nous demandons instamment aux pays développés de s'engager à aller plus loin dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous les prions

également d'intensifier leur assistance financière et technique aux fins de l'adaptation au changement climatique et de faciliter le transfert de technologies respectueuses de l'environnement pour favoriser le développement durable de nos pays.

9. Nous nous inquiétons de l'effet négatif de la hausse et de l'instabilité actuelles des prix de l'énergie, en particulier sur les économies des pays les moins avancés non exportateurs de pétrole et importateurs nets de denrées alimentaires, tel qu'il se traduit dans le renchérissement des importations, notamment de denrées alimentaires, ce qui représente de lourds fardeaux pour nombre de nos pays. Nous demandons aux principaux pays exportateurs et importateurs de pétrole de faire des efforts concertés pour stabiliser le marché de l'énergie.

10. Nous nous inquiétons en particulier de l'explosion du prix des denrées alimentaires, sur fond de crise financière internationale et de ralentissement économique, et de ses graves répercussions socioéconomiques sur nos pays. À cet égard, nous prenons note de l'adoption du cadre général d'action par le Groupe de travail de haut niveau sur la crise mondiale en matière de sécurité alimentaire, que le Secrétaire général a créé pour étudier la crise et ses causes profondes. Nous demandons instamment à nos partenaires de développement d'intensifier l'assistance qu'ils apportent à nos pays en vue d'augmenter la production agricole intérieure et de construire une infrastructure, notamment des systèmes de distribution et de stockage, et d'éliminer les distorsions telles que les subventions qui détournent de la production alimentaire et entravent le commerce. Nous proposons la création d'un fonds alimentaire international qui pourrait être placé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et des organismes des Nations Unies compétents, afin de contrer les menaces systémiques à la sécurité alimentaire.

11. Nous accordons un rang de priorité élevé au financement du développement et nous attendons avec intérêt la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui se tiendra à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008. Nous répétons que la Conférence de suivi devrait évaluer les progrès réalisés, réaffirmer les objectifs fixés et les engagements pris, mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, et définir les obstacles et les difficultés rencontrés, les mesures et initiatives qui permettront de les surmonter et les mesures importantes pour la suite de la mise en œuvre, ainsi que les difficultés et les problèmes nouveaux. Nous insistons sur le fait que, dans son document final, elle devrait tenir pleinement compte des besoins et préoccupations propres aux pays les moins avancés.

12. Nous prions instamment les partenaires de développement de respecter leurs engagements, en particulier ceux qu'ils ont pris envers les pays les moins avancés dans les textes issus de l'ensemble des conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, de manière à permettre le développement socioéconomique de ces pays et leur intégration réussie dans l'économie mondiale.

13. Nous nous félicitons de l'accroissement récent, en chiffres absolus, des flux nets d'aide publique au développement vers nos pays. Nous remercions les donateurs qui ont déjà atteint ou dépassé l'objectif officiel consistant à consacrer 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur

des pays les moins avancés, et nous demandons instamment à ceux qui ne l'ont pas encore fait de satisfaire leurs engagements pleinement et sans tarder avant 2010.

14. Nous nous félicitons également de l'allègement de la dette consentie dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, qui a permis de libérer quelques ressources. Nous regrettons toutefois que tous les pays les moins avancés ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier de ces initiatives. Nous demandons à nos partenaires de développement d'annuler immédiatement l'ensemble des dettes extérieures des pays les moins avancés, multilatérales et bilatérales, publiques et privées, sans discrimination ni condition.

15. Nous demeurons gravement préoccupés par l'absence de progrès dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce, qui constitue un grave revers pour le cycle de Doha. Nous soulignons que le développement doit demeurer au cœur des négociations commerciales de Doha, et nous demandons instamment à la communauté internationale de tenir compte des intérêts des pays les moins avancés et des difficultés qui leur sont propres, en tant que groupe le plus vulnérable de la communauté des Nations Unies, afin d'intégrer effectivement ces pays dans le système commercial multilatéral.

16. Nous demandons à tous les pays développés qui ne l'ont pas encore fait et aux pays en développement qui sont en mesure de le faire d'accorder, sur une base durable, à toutes les exportations provenant de tous les pays les moins avancés un accès immédiat et prévisible aux marchés, en franchise de droits et sans contingentement, en adoptant des règles d'origine simplifiées et transparentes afin de faciliter ces exportations.

17. Nous demeurons préoccupés par les profondes distorsions de la production et des échanges de produits agricoles provoquées par les subventions à l'exportation, le soutien interne qui fausse les échanges et les mesures protectionnistes qu'appliquent de nombreux pays développés, et nous exhortons ces pays à éliminer toutes les barrières qui créent des distorsions sur les marchés, y compris les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, les subventions élevées et les autres obstacles non tarifaires.

18. Nous appelons les partenaires de développement à répondre aux besoins des pays les moins avancés en matière de capacités commerciales, en augmentant sensiblement leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés.

19. Nous soulignons la nécessité urgente de rendre opérationnelle l'Initiative d'aide au commerce, grâce à des financements supplémentaires, prévisibles et sans condition, qui devrait principalement permettre aux pays les moins avancés de faire face aux contraintes de l'offre, de se diversifier, d'encourager la valeur ajoutée et d'améliorer leurs moyens infrastructurels, humains et institutionnels.

20. Nous appelons les pays membres de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) de faciliter l'adhésion à l'OMC de tous les pays les moins avancés qui en font la demande, sans obstacles politiques, de manière rapide et transparente, et demandons que les directives de l'Organisation mondiale du commerce gouvernant cette adhésion soient appliquées effectivement et de bonne foi.

21. Nous nous félicitons qu'un certain nombre de pays aient été radiés de la liste des pays les moins avancés. Nous sommes conscients que ce reclassement est source de grandes difficultés et offre d'immenses possibilités. Nous demandons instamment à tous les partenaires de développement et partenaires commerciaux d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie de transition des pays en voie de radiation de la liste des pays les moins avancés, pour éviter toute réduction abrupte, soit de l'aide publique au développement, soit de l'aide technique fournie aux pays concernés, et d'envisager d'offrir à ces pays, pendant une période adaptée à leur situation de développement, les préférences commerciales auxquelles ils avaient accès antérieurement à titre de pays moins avancés. Cela leur garantirait une transition sans heurts et les aiderait à mieux s'intégrer à l'économie mondiale.

22. Nous demeurons préoccupés par le fait que, deux ans après l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, les progrès continuent d'être insuffisants et irréguliers. La croissance économique dans les pays les moins avancés ne s'est pas traduite dans les faits par l'élimination de la pauvreté et l'amélioration du bien-être de nos populations. Si les tendances de la pauvreté se maintiennent, il est vraisemblable que nombre de nos pays n'atteindront pas les buts et objectifs fixés dans le Programme d'action et ne seront pas en mesure de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international.

23. Nous nous réjouissons de l'organisation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue pour la fin de la décennie conformément au paragraphe 114 du Programme d'action de Bruxelles. Nous soulignons que cette Conférence offrira à nos pays et à nos partenaires de développement une excellente occasion d'examiner d'un œil critique les résultats obtenus, d'analyser en particulier les échecs et les insuffisances au niveau de l'exécution, et d'élaborer, pour la prochaine décennie, un nouveau cadre stratégique commun orienté vers l'action afin d'aider véritablement nos pays dans leurs efforts de développement dans un monde de plus en plus complexe et en constante évolution.

24. Nous prenons note des modalités d'organisation de la quatrième Conférence proposées par le Secrétaire général dans sa note A/63/284.
